



Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2014

Publication : 07/02/2014

EXTRAIT DU REGISTRE**VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 11 :**

ASSOCIATION LABCDEFG – OCTROI
SUBVENTION 2014 CONVENTION DE
PARTENARIAT – AUTORISATION DE
SIGNATURE

SEANCE ORDINAIRE DU 4 FEVRIER 2014

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 4 Février 2014

**Nombre de Conseillers
en exercice : 35**

Membres présents : 32

Absent : 0

Excusés : 3

Présents : M. BOBET, M. JUNCA, MME MANDARD, M. ZIMMERMANN, MME LECLAIRE, M. Dominique VINCENT, MME CAZABONNE-DINIER, M. VALMIER, M. PRIGENT, MME SALIN, MME MACERON-CAZENAVE, MME CAZURANG, M. JALABERT, MME DE PONCHEVILLE, MME SOULAT, MME CALLUAUD, MME COSSECQ, M. QUANCARD, MME MADELMONT, M. ASSERAY, M. VALLEIX, M. BLADOU, MME DESON, M. FARGEON, M. BARRIER, M. LAMARQUE, MME BORDES, M. Michel VINCENT, MME BEGARDS, M. PRIKHODKO, M. ABRIOUX, M. BEUTIS

Excusés avec procuration : MME THIBAudeau (à M. PRIGENT), MME TRAORE (à MME MADELMONT), M. PASCAL (MME DE PONCHEVILLE)

Absent :

Secrétaire : M. JALABERT

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 FEVRIER 2014

DOSSIER N° 11 : ASSOCIATION LABCDEFG – OCTROI SUBVENTION 2014 CONVENTION DE PARTENARIAT – AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Christiane CAZABONNE-DINIER

Dans le cadre de sa politique de la ville, la commune du BOUSCAT apporte son soutien aux partenaires dont les actions sont retenues au Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS) signé entre l'Etat, la Communauté Urbaine de BORDEAUX et la ville pour le quartier Lyautey Champ de Courses.

Ainsi, la commune est engagée depuis plusieurs années avec l'association LABCDEFG pour les actions qu'elle mène sur le quartier CUCS dans les champs de l'animation et du cadre de vie, en matière de parentalité et de réussite éducative, et au regard de l'insertion sociale et professionnelle.

Dans le cadre de sa mission, l'association souhaite développer le soutien aux initiatives individuelles et collectives des habitants du quartier en les rendant acteurs des ateliers et activités proposées sur l'Espace Municipal Hippodrome.

Par ailleurs, l'association LABCDEFG accompagne des jeunes bouscatais dans le montage de leurs projets.

Enfin, elle a participé activement à la construction et à la mise en oeuvre de la Convention Territoriale Globale (CTG), signée le 30 novembre 2010 entre la ville du BOUSCAT et la CAF de la Gironde, constituant le fil conducteur de l'action publique en faveur des familles, des jeunes et de l'animation locale pour les années 2010 à 2013 et prorogée d'un an par avenant, jusqu'au 31 décembre 2014.

Ainsi,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la convention d'objectifs du 29 mars 2011 signée entre la ville du Bouscat et l'association LABCDEFG, d'une durée de trois ans, soit jusqu'au 31 décembre 2013,

VU le projet de convention pour une nouvelle période de trois ans, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2016,

VU les propositions d'actions 2014 et la demande de financement présentées par l'association LABCDEFG en novembre 2013;

Considérant que l'intérêt local le justifie,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :

30 voix POUR

5 ABSTENTIONS (MME DE PONCHEVILLE, M. ASSERAY, M. PASCAL, MME DESON, M. BARRIER)

Article 1 : Approuve les termes de la convention ci-annexée,

Article 2 : Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document utile dans ce dossier ;

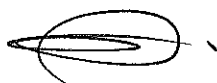
Article 3 : Octroie une subvention de fonctionnement à l'association LABCEFG au titre de l'exercice 2014, de 40 000 €, pour les actions suivantes :

- socle du projet associatif, pour un montant de 25 000 €, prenant en compte :
 - la pause café, les repas et temps de convivialité,
 - les ateliers,
 - les événements du quartier,
 - la participation aux actions municipales et rencontres partenariales,
 - la médiation sociale,
 - la gestion et l'administration générale de l'association,
- parcours « enfance parentalité » pour un montant de 6 000 € (dont reversement C.E.J. 3 532,61 € et C.T.G. 940 €) : prenant en compte :
 - l'accueil de loisirs et le projet CLAS (accompagnement à la scolarité),
 - la pause parents, le café des parents et les entretiens parentalité,
 - le projet « femmes en herbe »,
 - les sorties familles,
- parcours « accompagnement et lien social », pour un montant de 2 000 € prenant en compte :
 - l'accompagnement d'initiatives,
 - la lutte contre l'illettrisme et l'accès aux savoirs de base,
 - la mission d'écrivain public,
 - l'aide au départ en vacances (PIV),
- parcours « de la lecture à l'ère numérique », d'un montant de 3 000 € (dont reversement C.T.G. 660 €), prenant en compte :
 - LABCD-livre,
 - le journal de quartier « l'hippo-Féline »,
 - le projet « derrière l'écran »,
- parcours « solidaires et citoyens de demain », pour un montant de 4 000 €, prenant en compte :
 - le projet « place aux jeunes »,
 - le jardin partagé,
 - le diagnostic partagé en vue de l'élaboration du projet social de 2015,

Article 4 : Dit que les dépenses correspondantes seront inscrites au budget chapitre 65.

Fait et délibéré le 4 Février 2014

LE MAIRE,



Patrick BOBET

